

DIALOGUE VILLE-PORT

ATELIER THEMATIQUE : FONCIER – ACCES A LA MER

SEANCE N°1/3

19 SEPTEMBRE 2019

NOTE DE SYNTHÈSE

02/10/2019 – VF

PROJET SUIVI PAR :

STEPHANE SAINT-PIERRE – stephane.saint-pierre@nicaya.com

ADELIN PRATLONG – adeline.pratlong@nicaya.com

ALFRED DERAGNE – alfred.deragne@nicaya.com

ELISE RIBARDIERE – elise.ribardiere@nicaya.com

EMILIE DIHL – emilie.dihl@nicaya.com

SOMMAIRE

1	Rappel.....	3
1.1	Contexte du projet.....	3
1.2	Objectifs des ateliers thématiques.....	3
2	Synthèse	4
2.1	Déroulement de l’atelier.....	4
2.2	Synthèse des contributions en ateliers.....	5
3	Les suites du processus	6
4	Annexes : restitution du travail en ateliers	7
5	Annexe : liste des participants.....	10

1 Rappel

1.1 Contexte du projet

Le dialogue continu Ville-Port a été initié par la Secrétaire Générale des Bouches-du-Rhône le 10 septembre 2018. Le projet a été présenté aux élus locaux en janvier 2019, et a ensuite été validé par le Comité de pilotage de la Charte Ville-Port.

L'objectif principal de ce dialogue est de favoriser les échanges constructifs, positifs et pérennes entre les riverains, les entreprises, les partenaires institutionnels et associatifs. Il s'inscrit dans une démarche de concertation continue, favorisant l'information du public et la participation à des ateliers collectifs. En ce sens, le dialogue Ville-Port ambitionne de :

- Prendre en compte les attentes des riverains
- Développer des relations de « bon voisinage » entre les activités portuaires, urbaines et les quartiers limitrophes
- Faciliter l'émergence et la mise en œuvre des projets portuaires, maritimes et urbains partagés

À la suite de l'identification des thèmes prioritaires par le comité de suivi de juin 2019, une première série de 3 ateliers thématiques est prévue pour septembre à novembre 2019 :

- Cadre de vie – Santé publique
- **Foncier – Accès à la mer**
- Projets de report modal ferroviaire

1.2 Objectifs des ateliers thématiques

Chaque atelier thématique fera l'objet d'un cheminement collectif en 3 temps, échelonné sur 3 séances par thématique entre septembre et novembre 2019 :

- **Septembre 2019 : état des lieux partagés**
- Octobre 2019 : définition d'orientations
- Novembre 2019 : déclinaison d'actions

Les objectifs de la 1^{ère} séance de l'atelier « Foncier – Accès à la mer » sont :

- De partager un état des lieux sur la thématique « Foncier – Accès à la mer »
- D'évaluer collectivement la situation du territoire en matière de foncier et d'accès à la mer.

Les éléments ci-dessous présentent la synthèse des principaux points qui ont émergé des échanges en plénière et en atelier. Les productions textuelles de l'ensemble des ateliers sont jointes en annexe.

Les supports de présentation et documents complémentaires sont disponibles sur le site internet du Dialogue Ville-Port : <https://www.dialoguevilleportmarseille.fr/>.

2 Synthèse

2.1 Déroulement de l'atelier

Cette première séance de l'atelier « Foncier – Accès à la mer » s'est tenue le 19 septembre 2019 à l'École de la Deuxième Chance, à Marseille, réunissant plus de 40 participants.

Dans un premier temps, le cabinet Nicaya Conseil, le GPMM, et la Préfecture des Bouches-du-Rhône, ont introduit la démarche du dialogue Ville-Port et les principes des ateliers thématiques.

L'École de la Deuxième Chance est remerciée par la préfecture pour l'accueil de cette démarche dans ses locaux, ainsi que l'Agence d'urbanisme de l'Aire Marseillaise pour sa contribution à la réalisation des supports cartographies présentées.

Dans un second temps, la DREAL PACA a rapidement présenté l'évolution topographique du littoral au cours des 50 dernières années. Le GPMM a ensuite complété cette base documentaire (**à retrouver sur le site internet du Dialogue Ville-Port**) en soulignant :

- Les missions d'un Grand Port Maritime
- La circonscription du GPMM
- La zone de sureté portuaire
- Les zones d'accès restreint
- L'occupation fonctionnelle du domaine portuaire
- La limite ville-port

Dans un troisième temps, les participants ont travaillé en sous-groupes afin sur les thèmes suivants :

- Points positifs et point négatifs perçus dans le **traitement de l'interface ville-port**
- Points positifs et point négatifs des **accès à la mer au regard des usages** existants ou attendus
- Points positifs et point négatifs des **synergies entre les usages et besoins du foncier portuaire et les usages et besoins urbains**

Les participants ont ensuite partagé et priorisé leurs contributions par un vote créatif (voir restitution en annexe).

2.2 Synthèse des contributions en ateliers

En préambule, des participants ont demandé des clarifications quant à la différence entre les zones dont le GPMM est propriétaire et celles qui lui sont « affectées ». Géraldine PLANQUE a indiqué que l'ensemble du foncier exploité par le GPMM était sa propriété depuis la cession des terrains par l'Etat en 2011. Aurélien LECINA a indiqué que les instances gouvernementales, en particulier l'Agence des Participations de l'Etat (APE), en tant que membres du conseil de surveillance, ont un droit de regard sur la manière dont le foncier du GPMM est valorisé. À la demande d'un participant, ce point sera précisé à l'occasion lors de la prochaine séance de l'atelier thématique.

Un autre participant regrette l'absence de cartographie des zones situées à l'arrière du port sur les cartes soumises à l'appréciation des participants, occultant de fait les activités économiques de la ville qui dépendent directement du port et les autres. Une carte complémentaire est fournie afin de faciliter une lecture plus complète de l'occupation du foncier de la ville.¹

Le travail en sous-groupes a permis de dégager les éléments suivants :

- Concernant les **points positifs** en matière de foncier et d'accès à la mer :
 - Les accès existants à la mer (peu nombreux mais très appréciés) : Corbières, La Lave, ...
 - Le foncier portuaire mis à disposition des activités économiques (avec les emplois associés) : croisières, ferries, réparation navale, ...
 - La valorisation (aménagement, requalification, ...) dans une logique urbaine d'espaces portuaires : J1, espace Mistral, ...
 - Une vision de la mer depuis la ville, favorisée par les constructions portuaires basses
- Concernant les **points négatifs** de foncier et d'accès à la mer :
 - La privation d'usages très importants pour les habitants :
 - La mer : usages balnéaires (baignade, bateau à la journée, plage, accès à la digue, ...)
 - Le linéaire du littoral : agrément, promenade, vues, déplacements, navettes maritimes, ...
 - L'interface ville-port : un traitement de la lisière trop fonctionnel et peu qualitatif sur le plan urbain :
 - Traitement peu qualitatif : barbelés, grilles, ...
 - Manque d'entretien : délaissés, équipements délabrés, ...
 - Des usages du foncier urbain par les activités portuaires non organisés qui dévalorisent le cadre de vie et contribuent à paupériser le territoire :
 - Stationnement des camions dans la zone d'arrière port

¹ Conformément à la demande des participants de l'atelier Cadre de Vie / Santé Publique n°1, les cartes des supports de présentation ont été revues pour englober l'ensemble du périmètre du GPMM sur les bassins Est.

- Stationnement des véhicules à l'embarquement à proximité des portes du port
 - Flux de camions dans les voiries secondaires de quartiers adjacents
 - ...
- L'occupation du foncier portuaire n'est pas pensée (ni concertée) en cohérence avec les enjeux urbains, ce qui suscite un sentiment de mépris et de déconsidération :
- Pas de réflexion sur l'intégration urbaine des activités portuaires, notamment dans l'arrière port
 - Pas de coordination projets portuaires / projets urbains
 - Pas de stratégie d'ensemble : foncier portuaire / foncier urbain

3 Les suites du processus

La suite du processus de travail sur la thématique « Foncier – Accès à la mer » est prévue comme suit :

- Une note de synthèse des contributions et échanges du jour sera établie et transmise aux participants, avec les supports de présentation utilisés par les intervenants (ces documents seront également mis en ligne sur le site internet)
- Deux autres séances, respectivement dédiées à la définition d'orientations et à la déclinaison d'actions, seront organisées en octobre et novembre 2019
- Deux séries de 2 séances portant sur les 2 autres ateliers thématiques « Cadre de vie – Santé publique » et « Projets de report modal ferroviaire » compléteront le travail sur la thématique « Foncier – Accès à la mer »
- La synthèse des 9 séances sera transmise au Comité technique (COTECH) puis au Comité de pilotage Ville-Port (COFIL), qui après analyse des contributions, décidera des suites à donner
- Partage des suites données en Comité de suivi (2020)

4 Annexes : restitution du travail en ateliers

Traitement de l'interface	
Atouts	Faiblesses
Reprise de la mise à l'eau de l'Estaque : trous bouchés	Nuisances (lumière, fumée, poussière, bruit des rails...)
Vue depuis les immeuble de la Calade	Pas de barrières anti-bruit
Constructions basses qui permettent une vue sur le paysage	Des barrières trouées, où l'on peut passer : risque avec les produits chimiques
Espace Mistral	Domage d'avoir fermé la grande jetée
	Accès impossible (confiscation) aux digues du large
	Présence de containers au sein des noyaux villageois : « on est devenu la zone arrière du port », « on veut une frontière plus franche, moins perméable »
	Trop de camions destinés au port circulent dans les noyaux villageois
	Pas d'accès à la mer, grillage tout le long : « je me sens exclue du littoral »
	« Ambiance » (barbelés, grilles...)
	Verrouillage du GPMM aux habitants : l'impression qu'il existe le GPMM d'un côté et le reste de la ville de l'autre (nébuleuse)
	Ignorance ou mépris des riverains
	On va déplacer les activités du Vieux Port vers le Cap Janet
	Clivage Nord – Sud
	Les structures sont trop proches du bord de l'eau
	Manque d'espaces naturels contrôlés par la Métropole (Corbière, la Lave)
	Espace Mistral trop petit

	Espaces mal entretenus, mal gérés par la ville
--	--

Accès à la mer, usages existants et attendus	
Atouts	Faiblesses
Accès aux plages Corbières et à la base nautique	Manque de zones de baignade, de promenade, de vie en bord de mer
Belle baie de l'Estaque, belle luminosité	Manque de connexion entre l'espace Mistral et Corbières
Baie abritée, avec la proximité du massif	Manque d'accès direct à la plage depuis le centre du village
Du foncier encore disponible (J2, J3)	Pas assez d'espaces publics linéaires (ex : promenade Corbière -> MUCEM)
Potentiel de certains bassins (ex : Saumaty)	Entretien trop sporadique des lieux de vie et des espaces « délaissés » du port
J1 : maintenir son ouverture	« Rapt », exploitation systématique des espaces naturels au profit des activités portuaires
Pôles associatifs (Thalasanté, etc.)	Perception d'une ville sans plage pour les touristes
Entretien des mises à l'eau par les collectivités	Eau de mauvaise qualité dans les quelques accès publics à la mer
Littoral toujours attractif pour de nombreux croisiéristes	Pêche à la ligne impossible
Sécurisation des ports de plaisance évitant des « problèmes humains »	Les activités de plaisance accaparent le littoral
	Les navettes maritimes ne s'arrêtent pas entre l'Estaque et le Vieux Port : pourquoi ne fonctionnent-elles pas dans le périmètre du GPMM ?
	Manque de valorisation
	Manque de coordination entre les différents interlocuteurs (métropole, GPMM, etc.) : disparités entre les projets et promesses et ce qui est réellement réalisé

Synergies entre foncier portuaire et besoins urbains	
Atouts	Faiblesses
Emplois et activités économiques liées au port	Les activités portuaires ont engendré une paupérisation des quartiers
	Manque d'état des lieux précis de l'occupation réelle et active du foncier afin d'étudier ce qui peut laisser place au passage public
	Manque de coordination entre les projets du littoral et l'urbanisation des quartiers
	Les règles d'urbanisme imposées à la ville ne sont pas appliquées au port
	Pas de raccordement électrique pour les bateaux à quai
	Manque de stationnement à l'Estaque
	Trafic de véhicules trop important et trop peu canalisé / différencié entre activités du port et riverains
	Stationnement intempestif des poids lourds et voitures à l'embarquement dans les rues du à un manque de zones de stockage
	Manque de concertation des riverains vis-à-vis de l'implantation de nouvelles activités portuaires

Propositions (pour mémoire / horizon atelier n°3)

Faire des mesures de la pollution atmosphérique générée par le GPMM

Développer l'économie verte

Accès gratuit à la digue du large

Accès au bord de mer (J1 – terrasses du port) étendu après 20h

Création d'un « sentier du littoral »

Créer des zones de stockage pour les véhicules en attente d'embarquement sur les ferries

Électrification des postes d'amarrage

5 Annexe : liste des participants

Nota : la liste ci-dessous reprend les personnes ayant signé la feuille de présence.

Nom	Prénom	Organisme
APERCE	Christian	Action Environnement Espace
BARTHELEMY	Hélène	Association Cap au Nord
BOUCHET	Christiane	Préfecture
BOUCHET-DUNOYER	Philippe	Conseil citoyen 2 ^{ème} arrondissement
CACCHIA	Jonathan	Thalassanté
CHAMOULAUD	Marie-Blanche	Fédération CIQ 16 ^{ème}
CHANUT	Charles	Cap au Nord
COQUART	Kevin	CIQ Cap Janet
DAVID	Isabelle	CCI Marseille Provence
DELAPORTE	Anne	Habitante
ELBAZ	Jean-Marc	Architecte
GENET	Bernard	Association Histoire et mémoire
GUIPERT	Jean-Jacques	Fédération CIQ 2
LEGAL	Guy	Habitant
MARTINEZ	Manuel	Habitant
MAZADE-MEUNIER	Evelyne	CIQ des Hauts de l'Estaque
MIGAYROU	Ninon	Agence TEM paysage
PROST-COLETTA	Marie	AEE Cap au Nord
REY	Guillaume	Thalassanté
ROBERT	Samuel	CNRS
ROBILLON	Carmen	Habitante
TRAUTMANN	Xavier	DRASSM
WALTHER	Louise	DDTM13
ZUSSY	Dominique	CIQ Estaque Riaux
VIGNES	Pierre	CIQ St Henri
CROUZAUD	Patrick	SNEM
PLANCHENAULT	Gérard	Ancrage
PLANCHENAULT	Janine	Ancrage

FORASSIEPI	Claude	
CARACENA	Robert	SNEM Estaque
VOLPE	Richard	ACNE – LPE
CAMPOLO	Guillaume	SNEM
LINARES	Frédérique	SNEM
PAYAN	Fernand	YCM
FADDA	Roger	SNS
DANTAS	Thomas	Concorde
PELLICCIO	Elisabeth	CIQ St André
MICHEL	Richard	